

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville

BP 100

74152 Rumilly cedex

Tél. 04 50 64 69 00

Fax 04 50 64 69 21

contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale**Arrêté n° 2021-136/T130****Nos réf** : CH/AF/HM/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES ALLEE DU PRESOIR DU 7 AU 26 JUIN 2021 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise MIDALI Frères,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules pour le bon déroulement des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux d'extension du réseau GRDF, réalisés par l'entreprise **MIDALI Frères, allée du Pressoir, face au numéro 16, du lundi 7 juin au samedi 26 juin 2021.**

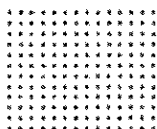
Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules se fera sur une chaussée rétrécie, au lieu et pendant toute la période citée à l'article 1^{er}.

Alinéa 2 : Les véhicules circuleront au pas du piéton aux abords et le long du chantier pendant toute la durée des travaux.

Alinéa 3 : L'accès aux bâtiments situés dans ladite rue sera maintenu pendant la période citée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par l'entreprise MIDALI Frères.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par la société citée ci-dessus.



Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terre de Savoie,
- Direction des Services Techniques,
- MIDALI Frères, Thueys, 38570 GONCELIN,
- La presse.

Le Maire

Christian HEISON

